

-SEANCE ORDINAIRE-
Du 20/01/2014

**Membres en
exercice : 18
Présents : 12
Votants : 12**

Le vingt janvier deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Pierre MANCEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2014

Présents : M. MANCEAU Jean-Pierre, M. DANÉY Bernard, Mme PALLAS Marie-Hélène, MM. SINET Franck, FAUGERE Didier, BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, LECOMTE Jean-Michel, COULAUD Christian, LUCAS Claude, Mme GUTIERREZ Michelle.

Absents : M. ROULLEUX Maurice, Mme MARTIN RUIZ Véronique, Mme CABALE Fabienne, Mme PERRIAT Laurence, M. PRADALIER Francis, Mme DUMAS Sonia.

Invité : M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial).

M. DANÉY Bernard est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil municipal en date du 10 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
07/01/2014	Extension du réseau d'assainissement au quartier Candalle CANASOUT	94 872 €
05/12/2013	Renouvellement contrat assurance statutaire du personnel GROUPAMA	
07/01/2014	Entretien stade de football 2014 Ateliers du Verdélais	8 365.53 €
08/01/2014	Vérifications installations gaz et électriques QUALICONSULT	1 750 €
20/01/2014	Signature Marché de MO création d'un multiple rural et logements ATELIER PROVISIOIRE	100 852 €

DELIBERATION 001-2014 :
DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)
Déclaration d'Intention d'Aliéner

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/01/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 21/01/2014.
Nomenclature 2.3 droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09/07/2013, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, 1AU et 2 AU du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
16/12/2013	M et Mme SINET Franck La Garengue 33210 PREIGNAC	M° Chataigner Eric 33 cours du Gal De Gaulle 33430 BAZAS	La Garengue A 852, 866 500 m ²

Monsieur SINET Franck s'étant retiré, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

DELIBERATION 002-2014 :
CREATION DU PARKING DE LA CRECHE ET DE L'ESPACE POUPOT : Participation financière de la Commune versée à la Communauté de Communes du canton de Podensac.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/01/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 21/01/2014.
Nomenclature 7.5.1 subventions accordées aux associations.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°037-2013 du 14 mai 2013 adoptant la convention de mise à disposition du parking de Haire à la Communauté de Communes du canton de Podensac,

Vu les crédits prévus au budget 2013 pour subventionner cette opération,

Vu l'état récapitulatif visé par Monsieur le Trésorier de Podensac des dépenses d'investissement mandatées par la Communauté de Communes faisant apparaître la somme de 134 248.43 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres**

- **DECIDE de verser à la Communauté de Communes du canton de Podensac la somme de 67 124.21 € soit la moitié de la somme total des travaux.**
- **DIT que cette somme sera imputée au compte 2041512.**

DELIBERATION N°003-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC A LA COMMUNE POUR L'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT SCOLAIRE.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/01/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 21/01/2014.
Nomenclature 9.1 autres domaine de compétences des communes.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'agent accompagnateur du bus scolaire a pris fin et n'a pu être renouvelé car l'agent a atteint la limite d'âge de 65 ans. Il indique également que la Communauté de Communes a recruté plus d'une dizaine de contractuels en prévision de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles du canton et qu'une mise à disposition d'agent pour accompagner les enfants durant le transport scolaire est possible moyennant la signature de conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec la communauté de commune du canton de Podensac pour cette activité.**
- **ACCEPTE que le montant de la rémunération et des charges sociales versé par la Communauté de communes de Podensac soit remboursé par la Commune à la Communauté de communes de Podensac sur la base du nombre d'heures effectivement réalisées dans le cadre de la mise à disposition.**

La séance est levée à 18H45.

MANCEAU Jean Pierre		COULAUD Christian	
DANEY Bernard		GUTIERREZ Michèle	
PALLAS Marie Hélène		ROULLEUX Maurice (procuration)	
SINET Franck		MARTIN RUIZ Véronique	
FAUGERE Didier		LUCAS Claude (Procuration)	
BAPSALLE Jean Gilbert		LECOMTE Jean Michel	
CORSELIS Robert (procuration)			

